

Formation Recyclage personnel non-électricien

1. Objectif pédagogique

- ✓ Recyclage de l'habilitation électrique pour non électricien, afin de réaliser des travaux d'ordre non électrique.

2. Etre capable

- ✓ L'employeur doit examiner les habilitations pour tout salarié potentiellement exposé au risque électrique au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.
- ✓ Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son salarié une habilitation électrique B0, H0, HOV.
- ✓ La formation prend en compte les dernières évolutions en vue de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510).

3. Personnel concerné

- ✓ Cette formation réglementaire s'adresse à toute personne déjà habilitée devant réaliser des travaux non électriques dans un local réservé aux électriciens (peinture, nettoyage, désherbage), ou dans un environnement électrique (travaux BTP à proximité de lignes électriques aériennes ou enterrées) : peintres, agents d'entretien ou de nettoyage, gardiens d'immeubles.

4. Pré requis

- ✓ Possédé une habilitation non électricien

5. Méthode pédagogique

- ✓ Apports théoriques
- ✓ Exercice de mise en situation, cas concret
- ✓ Exercices de simulation liés à prévention des risques au travail

6. Intervenant

- ✓ Nos formateurs sont des professionnels avec plus de 3 ans d'expérience et qui possèdent une solide pratique dans le domaine de la sécurité électrique.

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com



7. Nombre de participants

- ✓ 12 personnes maximum

8. Références Réglementaires

- ✓ Formation sécurité pour l'attribution d'une carte verte (UTE) signée par le titulaire et l'employeur,
- ✓ Imputable L6331 - 3 (Décret 2010-1118- UTE C18-510-NF C 18-510).

9. Validation

- ✓ Conformément à la norme, un « Avis après formation » est délivré ; celui-ci servira de base au renouvellement par l'employeur de l'habilitation de son salarié,
- ✓ Cet avis doit être archivé par l'employeur jusqu'au prochain recyclage de son titulaire.

10. Modalités d'évaluation et validation de la formation

- ✓ Exercices de mise en situation
- ✓ Evaluations formatives
- ✓ Test final QCM et évaluation pratique

11. Nom du responsable pédagogique

- ✓ Mr Michael VIGNERON : contact@adems-sud.com

12. Délais d'accès à la formation et date des sessions

- ✓ Sous réserve d'un dossier complet : 15 jours

13. Durée

- ✓ 1 jour (7 heures)

14. Lieu

- ✓ Au sein de notre centre de formation ou en intra-entreprise

15. Programme :

- ✓ Tour de table / Retour d'expérience

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com



15.1. Partie théorique

- ✓ L'évolution de la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux travaux non électriques : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510,
- ✓ Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection,
- ✓ L'évaluation et la prévention des risques électriques pour des travaux non électriques,
- ✓ Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
- ✓ Prescriptions pour les non électriciens.

15.2. Réalisation de travaux pratiques

- ✓ Présentation des équipements de protection,
- ✓ Simulation de chantier.

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com

